



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : 2 mars 2020

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud (maire), Marie-Lou Noël (conseillère), Rémi Hébert (conseiller), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Jules Desylva (directeur par intérim), Valmond Doiron (ingénieur) et Elise Roussel (greffière).

ABSENTS : Kassim Doumbia (maire suppléant) et Percy Mallet (conseiller).

PUBLIC : 30 personnes et deux membres des médias (Rogers TV et Acadie Nouvelle).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Personne attendue

M^{me} la maire mentionne qu'un citoyen, M. Jean-Gérard Chiasson, est venu parler au conseil lors de la parole au public.

3. Divulcation de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Adoption des procès-verbaux

5.1. Réunion ordinaire du 2 février 2020

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 2 février 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

7. Correspondance

7.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – février 2020

La greffière fait état du rapport de permis pour le mois de février 2020.

8. Rapport des comités

8.1 Développement communautaire, sport et loisirs

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

8.2 Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport.

VILLE DE SHIPPAGAN

Anita Savoie Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

8.3 Infrastructures

Le conseiller Percy Mallet est absent et il n'a pas soumis de rapport.

8.4 Finances et tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia étant absent, le conseiller Patrice-Éloi procède à la lecture de son rapport et dépose le rapport.

8.5 Environnement

Le conseiller Rémi Hébert procède à la lecture de son rapport et dépose son rapport

9. Affaires nouvelles

9.1. Consultation publique – Entrée de la 12e Rue

L'ingénieur présente les trois propositions quant à l'entrée de la 12^e Rue, soit de faire un sens unique seulement dans l'entrée de la rue, un sens unique sur l'ensemble de la 12^e Rue ou de ne rien faire (statu quo). Les commentaires des citoyennes et citoyens seront entendus au point 12 « Parole au public ».

9.2 Première lecture par son titre de l'arrêté n°04-2020 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour la Ville de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°04-2020 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour la Ville de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté n°04-2020 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour la Ville de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°04-2020 concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour la Ville de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Adoption d'une nouvelle politique administrative – Procédures de discipline progressive

Cette politique vise à définir clairement le comportement souhaité que doivent adopter les employés. Elle est axée sur l'application des mesures correctives lorsqu'un employé ne respecte pas le code d'éthique et de déontologie de la Ville ou adopte un comportement qui va à l'encontre du manuel des politiques et procédures. Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la politique « Procédures de discipline progressive », portant le numéro 1112, soit adoptée tel que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Première lecture par son titre de l'arrêté n°03-2020 concernant l'adoption d'un arrêté procédural pour le conseil municipal de la Ville de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°03-2020 concernant l'adoption d'un arrêté procédural pour le conseil municipal de la Ville de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté n°03-2020 concernant l'adoption d'un arrêté procédural pour le conseil municipal de la Ville de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°03-2020 concernant l'adoption d'un arrêté procédural pour le conseil municipal de la Ville de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Signature de la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

CONSIDÉRANT l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial.

CONSIDÉRANT que tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie.

CONSIDÉRANT les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement.

CONSIDÉRANT que le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité.

NOUS, conseil municipal de la Ville de Shippagan, DÉCLARONS QUE nous sommes en crise climatique, et cette crise est un état d'urgence climatique.

Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la première action de la Ville de Shippagan pour aider à remédier à cette situation soit de développer une stratégie de renforcement et de valorisation des gestes écoresponsables des citoyens, entreprises, institutions et auprès des concitoyens limitrophes. Cette action est dans un but de contribuer à absorber le CO2 et à diminuer l'émission de gaz à effet de serre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Appui financier - Hommage posthume à Mme Lucie Robichaud au gymnase de l'école l'Envolée de Shippagan

L'école l'Envolée de Shippagan rendra un hommage posthume à M^{me} Lucie Robichaud en nommant le gymnase de l'école l'Envolée à son nom.

M^{me} Lucie Robichaud (1952-2019) a été la première enseignante en éducation physique à l'école élémentaire de Shippagan en 1974-75 et par la suite à l'école l'Envolée en 2001-02, elle a été une pionnière dans le développement du sport chez les jeunes filles en implantant le premier club de gymnastique moderne (rythmique) et artistique dans la Péninsule acadienne dès le début de sa carrière.

Enseignante passionnée et infatigable, elle a permis à plusieurs centaines de jeunes de s'épanouir et de se dépasser dans le sport compétitif féminin. Elle aura marqué et inspiré la communauté par son dévouement inestimable tant pour la gymnastique que pour d'autres sports tels que le vélo, l'athlétisme et le ski de fond, sans compter les heures incalculables de bénévolat qu'elle a donné auprès des Jeux d'Acadie, d'autres événements sportifs et dans sa communauté.

Il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité débourse la somme de 735 \$ pour rendre cet hommage possible, ce qui permettra l'affichage d'une plaque et d'une banderole dans le gymnase de l'école l'Envolée à titre d'hommage posthume à M^{me} Lucie Robichaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Participation de la Ville de Shippagan aux fonds régionaux destinés à la promotion touristique de la Péninsule acadienne par le biais de la taxe sur l'hébergement

Considérant que la *loi sur la gouvernance locale* donne aux municipalités le pouvoir de mettre en place une taxe sur l'hébergement;

Considérant que la taxe sur l'hébergement a pour but de financer le marketing et le développement du tourisme;

Considérant que les communautés ont déjà statué sur l'importance du concept régional dans le domaine touristique par le biais de leur appui envers l'office du tourisme de la péninsule;

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la Ville de Shippagan accepte que la Commission de services régionaux Péninsule acadienne perçoive au nom de la municipalité la taxe sur l'hébergement à des fins régionales de promotion et de développement touristique selon les modalités fixées par l'arrêté municipal à cet effet.

Il est également résolu que la Ville de Shippagan accepte que la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit nommée comme agent d'application de l'arrêté concernant la taxe sur l'hébergement touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Première lecture par son titre de l'arrêté n°102-2020 concernant l'adoption d'un arrêté établissant une taxe sur l'hébergement touristique dans la Ville de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°102-2020 concernant l'adoption d'un arrêté établissant une taxe sur l'hébergement touristique dans la Ville de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté n°102-2020 concernant l'adoption d'un arrêté établissant une taxe sur l'hébergement touristique dans la Ville de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°102-2020 concernant l'adoption d'un arrêté établissant une taxe sur l'hébergement touristique dans la Ville de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Report de l'autorisation pour procédures légales devant les tribunaux – NID 20640173

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'autorisation pour les procédures légales devant les tribunaux soit reportée au plus tard le 30 juin 2020 afin de permettre au propriétaire du terrain portant le NID 20640173 de se conformer à l'arrêté de zonage de la municipalité de Shippagan et au paragraphe 108 (1) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

Justine Marie Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

9.13 Utilisation du fonds de réserve pour immobilisation général- Ameublement

Considérant que les employés municipaux seront bientôt dans leurs nouveaux locaux à l'Hôtel de Ville, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'utiliser un montant de 50 000 \$ dans le fonds de réserve pour immobilisation général afin de procéder à l'achat de l'ameublement et du matériel audiovisuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 Demande de la CSRPA – résolution demandant le congédiement du PDG du réseau de santé vitalité

La Ville de Shippagan a reçu, comme plusieurs autres municipalités, une demande de résolution de la CSRPA pour les supporter dans leur demande de congédiement du PDG du réseau de santé vitalité, M. Gilles Lanteigne. Le conseil municipal de la Ville de Shippagan n'est pas d'avis que demander le congédiement de M. Lanteigne soit la façon de faire pour préserver le maintien de services de santé efficaces dans les régions rurales, mais bien d'insister sur la mise en place d'une table de concertation pour bien planifier les changements à venir dans le réseau de santé, il est donc proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet de ne pas supporter la CSRPA dans cette démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot de la maire

La maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h04.

11. Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21h12.